



# ÉCLAIRAGE : UNE APPROCHE LUMINEUSE

Un éclairage inadapté peut impacter la santé et l'activité du salarié



## OBJECTIFS

- Évaluer les risques liés à l'éclairage aux postes de travail.
- Conseiller sur la mise en place d'actions correctives.
- Permettre de vous positionner par rapport aux obligations réglementaires générales et aux recommandations en vigueur.

## LES +

- Matériel permettant d'objectiver les observations.
- Restitution des résultats et proposition de suggestions dans un rapport écrit.
- Restitution possible dans l'entreprise.



## DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Analyse de l'éclairage en fonction du type d'activité et du local.
- Mesures de l'environnement lumineux (luxmétrie) pour objectiver l'analyse au(x) poste(s).
- Échanger avec les salariés sur leur perception, ressenti et les informer sur les effets pour la santé d'un mauvais éclairage (fatigue visuelle, maux de tête, gêne, etc.).
- Accompagnement dans la mise en place d'actions correctives.



## PUBLIC

Entreprises et salariés de tous secteurs d'activité.



## DURÉE

Variable selon la demande initiale et le(s) poste(s) de travail à évaluer.



## INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels.

## Êtes-vous concerné ?

Vos salariés ont-ils des difficultés de concentration ?

L'éclairage de vos locaux de travail vous paraît-il adapté ?



*Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.*



Répond aux exigences réglementaires  
Code du travail, Articles 4223-1 à 4223-12.  
Décrets 83, 721 et 83,722 du 02/08/1983.